

SEANCE DU 10 AVRIL 2026

Date de la convocation : 30.03.2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi dix avril à onze vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent CHAPPELLIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : Mmes et Mrs., CHAPPELLIER Laurent, LENNE Grégory, BERENGER Crystel, BRES Pascal, DONAT Jean-Luc, ABBO Alain, MARTIN Alexandra, DROGUE July et MAZEILLÉ Augustin

Etaient absentes : Mmes MEROT Josiane et de CHARENTENAY Fanny.

Procuration : MEROT J. à MARTIN A. et de CHARENTENAY F. à CHAPPELLIER L.

Secrétaire de séance : MARTIN Alexandra

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité

Objet : Indemnité de fonction des élus

Monsieur Chapellier expose qu'il convient de déterminer les indemnités de fonction des adjoints sachant que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Après délibération, le conseil municipal décide unanimement que les adjoints percevront, une indemnité brute égale à 10.89% de l'indice terminal du barème de rémunération de la fonction publique.

Le conseil décide que les indemnités de fonction seront versées à compter de la date de leur entrée en fonction.

FONCTION	TAUX	VALEUR /€
MAIRE	28.10%	1 155.06
ADJOINTS (3)	10.89%	447.64
TOTAUX		2 497.98

Objet : Délégation de fonction au Maire

Monsieur Chapellier expose que, pour une bonne marche de l'administration communale, le conseil peut, conformément au Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L2122-22, déléguer certaines compétences au Maire.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de déléguer à monsieur Laurent CHAPPELLIER, Maire les compétences suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions au cimetière
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 000 €
- Fixer la rémunération et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- D'exercer au nom de la commune le droit de préemption défini par le code de l'urbanisme (condition particulière ne pas préempter et ne soumettre au conseil que si la commune a peut-être intérêt à faire usage de ce droit)
- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions-

-De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Objet: Délégation de signature dans le cadre du code des marchés publics

Le code des marchés publics prévoit que le Conseil Municipal doit approuver les dépenses d'investissement préalablement à leur réalisation.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après délibération, le conseil municipal, pour la durée du présent mandat décide d'autoriser le maire, ou son délégué, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés selon la procédure de la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour un montant inférieur à 15 000 €.

Objet : Commissions communales

Monsieur Chapellier expose qu'il convient de créer certaines commissions, sachant que d'autres peuvent l'être, en cas de besoin, en cours de mandat.

Commission d'appels d'offres :

Le Maire est président de droit de cette commission.

Après avoir examiné les candidatures et en avoir délibéré, le conseil élit pour siéger à la commission d'appels d'offres : MRS Lenne, Donat et Mazeillé.

Commission voirie-environnement-patrimoine

Le conseil fixe le nombre de membres de la commission voirie environnement patrimoine à six et après avoir examiné les candidatures et en avoir délibéré, élit pour y siéger : Mmes et Mrs. Brès, Martin, Drogue et Mazeillé

Commission d'élaboration du PLU

Le conseil fixe le nombre de membres de la commission d'élaboration du PLU à six et après avoir examiné les candidatures et en avoir délibéré élit pour y siéger :

Titulaire : Mmes et Mrs CHAPPELLIER, LENNE, BERENGER, BRES, MEROT et ABBO.

Suppléants : Mmes et Mrs DONAT, de CHARENTENAY, MARTIN, DROGUE, MAZEILLE.

Objet : Election des délégués au SMEG, au CAUE et au conseil d'école

Monsieur Chapellier expose qu'il convient de désigner des délégués communaux au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) et au Conseil d'école.

Après avoir examiné les candidatures et en avoir délibéré élit pour y siéger :

SMEG : M Brès, suppléant M Donat

Conseil d'école : Mmes Drogue et Bérenger

Objet : Désignation du correspondant défense

Monsieur Chapellier expose qu'il convient de désigner un correspondant défense.

Après avoir examiné les candidatures et en avoir délibéré élit M Abbo.

Objet : Compte financier unique

Monsieur Chapellier expose qu'une réforme des documents comptables est en cours : les comptes administratifs et de gestion sont remplacés par un nouveau document, le compte financier unique (CFU) qui synthétise ces deux documents.

Monsieur Chapellier présente le CFU 2025.

Il fait apparaître :

En fonctionnement :

Un total de dépense de : 139 129.75 €

Un total de recettes de : 154 454.85 €

Soit un excédent courant de : 15 325.08 €

En investissement :

Un total de dépense de : 38 234.85 €

Un total de recettes de : 20 268.69 €

Soit déficit courant de : 17 966.16 €

Sur l'exercice on constate un déficit de 2 641.08

Après le report des résultats de 2024, on constate un résultat final de :

En fonctionnement, un excédent de : 46 514.32 €

En investissement, un déficit de : 18 593.84 €

Soit un solde de 27 920.48 €.

Objet : Commission communale des impôts directs

Monsieur Chapellier fait part d'un courrier du 30 mars de la directrice des finances publiques demandant de lui fournir les noms et coordonnées de personnes aptes et intéressées pour participer à la commission communale des impôts directs.

Il propose de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Accord du conseil.

Après délibération le conseil propose : Mmes et Mrs., CHAPPELLIER Laurent, LENNE Grégory, BERENGER Crystel, BRES Pascal, MEROT Josiane, DONAT Jean-Luc, ABBO Alain, de CHARENTENAY Fanny, MARTIN Alexandra, DROGUE July MAZEILLE Augustin. DELAPIERRE Jean, MAYON Pascal, ASSENAT Aurélie, BURATTI Emmanuel, PLAN Patrick, GIL Christelle, MONTFORT Christiane, PISCHEDDA Isabelle, MAZEILLE René, PANTEL Jérôme, MERCOIRET Fabien, SANTO Didier, PELISSISIER Florian et FABRE Nicole.

Objet : Convention SACPA

Monsieur Chapellier expose que la convention avec la SACPA en matière de fourrière animale arrive à échéance le 30 juin prochain.

Il donne lecture de la convention proposée.

Après délibération le conseil autorise unanimement le maire à signer cette convention

Questions diverses

Monsieur CHAPPELLER fait part au conseil d'une demande d'instauration d'une exonération de taxes foncières consécutives à des travaux en faveur des économies d'énergie. Considérant la faiblesse des ressources fiscales communales et les diverses annonces gouvernementales relatives à la baisse des dotations des collectivités territoriales, donc des communes, le conseil décide unanimement de pas donner suite à cette requête.

Pylône Orange au bassin : le conseil souhaite attendre des informations complémentaires demandées à Orange sur les améliorations de couverture attendues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55 minutes.